

En s'y attachant on aura une conduite uniforme à l'égard de ceux qui appartiennent aux diverses sociétés secrètes.

1. Il faut exercer une grande sollicitude, au sujet des sociétés secrètes, qui apparaissent chaque jour, sous différents noms. Celle dite des *Cordonniers* a donné beaucoup d'embarras ici et aux Etats-Unis. Enfin on a fini par s'assurer qu'elle tombait sous les anathèmes de l'Eglise

La sollicitude que recommande ici le St. Siège doit s'appliquer spécialement à nos bonnes gens de la campagne qui cherchent de l'ouvrage soit dans nos villes soit aux Etats-Unis. Car il est fort à craindre qu'ils ne se laissent entraîner dans ces associations réprouvées, à moins qu'ils n'aient appris d'avance à les bien connaître.

2. Sont évidemment défendues les sociétés dans lesquelles on trame des complots contre l'Eglise ou contre l'Etat, quand même on n'y exigerait pas le serment de garder le secret. Autrefois, en entrant dans les sociétés secrètes on prenait l'engagement sous serment de travailler à renverser l'Eglise et l'Etat. On a fini par ne plus exiger le secret que sur parole d'honneur et par ne plus s'engager qu'à s'efforcer de renverser les gouvernements. Voilà pourquoi l'Eglise a modifié ses constitutions, afin de poursuivre ces maudites sociétés, jusque dans leurs plus secrets retranchements.

3. Dès qu'une société quelconque favorise les sociétés secrètes, elle est par là-même défendue. Ceci mérite un examen sérieux ; car il est bien connu que ces sociétés s'enveloppent dans d'épaisses ténèbres, afin de pouvoir se répandre sans obstacles à l'ombre des faux-fuyants dont elles se couvrent.

4. Il ne faut pas oublier que les ouvriers pèchent contre la justice et sont tenus à la restitution quand au moyen des règles de leurs sociétés ils causent des dommages à ceux qui les emploient, par exemple en ne travail-